

COMMIS ENTRE 1994 ET 2000

L'Audience National enquêtera sur la mort de neuf citoyens espagnols dans le génocide du Rwanda

EUROPA PRESS

09.04.05

MADRID.- Le juge de l'Audience National Fernando Andreu a décidé d'admettre la procédure de la plainte interposé par le **Forum International pour la Vérité et la Justice dans l'Afrique des Grands Lacs** contre des hauts responsables de l'Etat Rwandais, pour enquêter sur l'assassinat de neuf coopérants espagnols entre 1994 et 2000.



Le président du Rwanda, Paul Kagame, et son conjoint rendent hommage à Murambi aux victimes dans l'anniversaire du génocide. (Photo: AP)

L'écrit judiciaire indique que les faits décrits dans la plainte s'encadrent dans l'article 23 de la Loi Organique du Pouvoir Judiciaire (LOPJ), que déclare la compétence des tribunaux espagnols par rapport à faits commis en dehors du territoire national quand ils peuvent être typifiés comme **génocide, terrorisme** ou n'importe quel autre que doit être poursuivi en Espagne selon les conventions internationales.

Selon Andreu, la juridiction espagnole est compétente pour connaître ce cas, que dénonce "l'existence d'un systématique et organisé plan d'extermination d'une ethnie déterminée" –les hutu-, et dans le cours de ces actions d'extermination mentionnées ont perdu la vie **plusieurs millions de personnes**, entre eux neuf citoyens espagnols.

D'accord avec le rapport de l'adjoint du procureur de l'Audience National, **Jesús Santos**, le magistrat fait allusion aux résolutions prises par la Cour Suprême par rapport à d'autres procès de génocide qu'on enquête dans l'Audience National —cas 'Guatemala', 'Peru', 'Chile' ou 'Argentina'— pour justifier la compétence de la Justice espagnole dans ce cas.

La plainte présentée par le Forum International contient **plus de mille feuillets** de recherches rassemblées par cette organisation et que cherchent créditer la responsabilité de la coupole politique du Front Patriotique Rwandais - FPR, intégré par tutsis actuellement dans le Gouvernement - dans l'organisation de massacres de rwandais et congolais entre 1990 et 2004.

Les espagnols assassinés sont **Joaquim Vallmajó** (avril 1994), missionnaire qui avait travaillé pendant 28 années au Rwanda, défenseur des droits humains et collaborateur d'Amnistie

Internationale; **Servando Mayor, Julio Rodriguez, Miguel Angel Isla et Fernando de la Fuente** (octobre 1996), frères maristes qu'assistaient à des réfugiés rwandais dans le camp de Nyamirangwe; **Flors Sirera, Manuel Madrazo et Luis Valtueña** (janvier 1997), coopérants de l'ONG Médecins du Monde; et **Isidro Uzcudun** (juin 2000) missionnaire pendant 37 années au Rwanda et défenseur des droits des plus défavorisés face aux autorités rwandaises.

En outre, le Forum demande justice pour deux autres personnes dont pour le moment il ne dispose pas de données suffisantes, la religieuse **Carmen Olza** et le missionnaire **José Ramón Amunarriz**.

La plainte se dirige **contre un total de 69 personnes**, toutes membres ou mises en rapport avec le Front Patriotique Rwandais ou avec l'Armée Patriotique Rwandaise, sans préjudice de celles-là qui au cours de l'instruction de la cause pourraient aussi apparaître comme responsables des faits dénoncés.

La plate-forme demandeuse est intégrée par des personnalités, comme le prix Nobel de la Paix argentin **Adolfo Pérez Esquivel** ou la congressiste afroaméricaine des Etats-Unis **Cynthia McKinney**, ainsi que par des victimes et des parents de victimes espagnoles et rwandaises, témoins hutu et tutsi dans l'exile, mairies catalannes et diverses organisations espagnoles, rwandaises et internationales.